

Paris, le 11 juillet 2011

## **Mauna Kea Technologies annonce l'exercice intégral de l'option de sur-allocation portant la taille totale de l'opération d'introduction en bourse à environ 56,5 millions d'euros**

Mauna Kea Technologies annonce aujourd'hui que, dans le cadre de son introduction en bourse, le Chef de File et Teneur de Livre, Société Générale, au nom et pour le compte des Garants, a exercé intégralement l'option de sur-allocation en vue de la souscription de 566 901 actions nouvelles supplémentaires, au prix de l'offre, soit 13 euros par action.

En conséquence, le nombre total d'actions nouvelles Mauna Kea Technologies mises à la disposition du marché dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 4 346 243 actions, soit environ 32,73% du capital et 20,23% des droits de vote de Mauna Kea Technologies.

La taille totale de l'introduction en bourse de Mauna Kea Technologies, comprenant l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global, est ainsi portée à 56 501 159 euros.

Par ailleurs, Société Générale, en qualité d'agent stabilisateur, a informé Mauna Kea Technologies qu'aucune stabilisation n'a été effectuée pendant la période de stabilisation, laquelle a débuté le 5 juillet 2011 (après diffusion du communiqué par Mauna Kea Technologies annonçant le résultat et le prix de l'offre) et à laquelle il a été mis fin ce jour.

### **Informations publiques**

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 9, rue d'Enghien, 75010 Paris.

L'Autorité des marchés financiers (« L'AMF ») a apposé le visa n° 11-236 en date du 20 juin 2011 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de Mauna Kea Technologies, composé d'un document de base enregistré le 6 juin 2011 sous le numéro I.11-035 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Mauna Kea Technologies, 9, rue d'Enghien, 75010 Paris, France et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et des co-Chefs de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de Mauna Kea Technologies ([www.maunakeatech.com](http://www.maunakeatech.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Mauna Kea Technologies attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF et la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.



## A propos de Mauna Kea Technologies :

Créée en 2000, Mauna Kea Technologies est la seule société au monde à concevoir, développer et commercialiser des équipements miniaturisés d'endomicroscopie par minisonde, permettant de visualiser directement dans le corps humain les tissus à l'échelle cellulaire pour diagnostiquer les cancers, notamment dans les systèmes gastro-intestinaux et pulmonaires. Pendant plus de dix ans, le Groupe, fort d'une équipe pluridisciplinaire de 70 collaborateurs, a développé une technologie unique afin de mettre au point le plus petit microscope flexible du monde appelé Cellvizio® et obtenu sa validation clinique internationale. Le Cellvizio® a obtenu l'approbation des autorités de santé en Europe (CE) et aux Etats-Unis (FDA), permettant une commercialisation dans plus de 40 pays. Avec une base installée de plus de 180 équipements dans plus de 20 pays, le Cellvizio® a été conçu pour s'intégrer dans la quasi-totalité des équipements d'endoscopie standards du marché, améliorer le diagnostic des patients et contribuer à une réduction sensible des dépenses de santé. Mauna Kea Technologies a réalisé depuis sa création un chiffre d'affaires cumulé supérieur à 18 millions d'euros.

Pour plus d'informations sur Mauna Kea Technologies, visitez le site [www.maunakeatech.com](http://www.maunakeatech.com)

### Eric Cohen

Vice-Président Finance  
Mauna Kea Technologies  
Tél. : +33 (0) 1 70 08 09 70  
[investor-vpf@maunakeatech.com](mailto:investor-vpf@maunakeatech.com)

### Alize RP

Relations presse  
Caroline Carmagnol / Anne-Sophie Cosquéric  
Tél. : +33(0)142 68 86 43  
[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com) / [anne-sophie@alizerp.com](mailto:anne-sophie@alizerp.com)

## Avertissement

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions Mauna Kea Technologies dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*En particulier :*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières de Mauna Kea Technologies ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Mauna Kea Technologies n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Mauna Kea Technologies n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par Mauna Kea Technologies d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de Mauna Kea Technologies ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont*





*été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.*

*Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.*

*Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse de Mauna Kea Technologies, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Mauna Kea Technologies est présente.*

